



**INDRE-ET-LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2024-03030

PUBLIÉ LE 27 MARS 2024

# Sommaire

## **Préfecture d'Indre et Loire /**

37-2024-02-22-00002 - ARRETE AGREMENT PROVISOIRE CENTRE DE SANTE  
BLAISE PASCAL (2 pages)

Page 3

Préfecture d'Indre et Loire

37-2024-02-22-00002

ARRETE AGREMENT PROVISOIRE CENTRE DE  
SANTE BLAISE PASCAL

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ  
CENTRE-VAL DE LOIRE  
DIRECTION DE L'OFFRE SANITAIRE  
DÉPARTEMENT ATTRACTIVITÉ ET GESTION PRÉVISIONNELLE DES  
PROFESSIONNELS DE SANTE**

**ARRÊTÉ N°2024-DOS-043**

**Accordant au centre de santé « Centre de Santé Dentaire Blaise Pascal» l'agrément pour  
ses activités dentaires**

FINESS EJ : 370013310 - FINESS ET : 370013328

La directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire,

**Vu** le Code de la santé publique, et notamment les articles L.6323-1 à L. 6323-1-15 et D.6323-1 à D.6323-12 ;

**Vu** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**Vu** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de BORT en tant que directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**Vu** les dispositions de l'arrêté du 27 février 2018 relatif aux centres de santé ;

**Vu** la décision n°2023-DG-DS-0004, en date du 12 juin 2023, de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, portant délégation de signature.

**Vu** le dossier déposé par le Centre de santé dentaire Blaise Pascal, en vue d'obtenir un agrément de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, en date du 20/11/2023 et la complétude du dossier en date du 12/02/2024;

**Considérant** que le projet de santé ainsi que le règlement de fonctionnement soumis par l'organisme gestionnaire sont conformes aux directives et aux normes en vigueur ;

**Considérant** que la réception et les pièces déposées sont jugées valides conformément aux dispositions légales.

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le centre de santé dont la raison sociale est Centre de Santé Dentaire Blaise Pascal situé à l'adresse suivante : 60 rue Blaise Pascal, 37000 Tours dont le numéro FINESS ET est 370013328 et dont la raison sociale de l'organisme gestionnaire est Centre de santé dentaire Blaise Pascal situé à l'adresse suivante : 60 rue Blaise Pascal 37000 Tours est agréé pour ses activités dentaires

**Article 2** : Conformément aux dispositions de l'article L. 6323-1-11 du code de la santé publique, le présent agrément vaut autorisation de dispenser des soins aux assurés sociaux dans le centre mentionné à l'article 1 du présent arrêté.

**Article 3** : Conformément aux dispositions au III de l'article L. 6323-1-11 du code de la santé publique Le présent agrément est provisoire et délivré pour une durée d'UN AN.

**Article 4** : En cas de fermeture, du centre de santé à l'article 1 du présent arrêté, le représentant légal de l'organisme gestionnaire en informe la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, le directeur de la caisse locale d'assurance maladie et le président du conseil départemental des ordres compétents. Il procède à cette information au moins quinze jours avant la date prévue de fermeture du centre de santé dans le cas d'un projet anticipé de fermeture ; en cas de fermeture immédiate, il procède à cette information dans un délai de sept jours.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification ou de sa publication soit :

- d'un recours gracieux auprès de la directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire ;
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Orléans.

**Article 6** : La directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département d'Indre-et-Loire.

**Fait à Orléans, le 22/02/2024**

**La directrice générale,**

**[signé]**

**Clara de BORT**